



## **Remplacement des volets roulants**

### **CONDITIONS GENERALES DES PRESTATIONS**

#### **Document valant cahier des charges**

Annonce par téléprocédure publiée sur le **site de l'association des journées de l'intendance.**

Type d'acheteur public : E.P.L.E. (établissement public local d'enseignement)

Siret : 197 310 451 000 12

Pouvoir adjudicateur : Yvan Halus, Proviseur

Contact : Didier Hours, Gestionnaire

Comptable assignataire des paiements: Agent comptable du lycée René Perrin, Ugine

## **1. OBJET**

Dépose des volets roulants existants, fourniture, installation et branchement de volets roulants à motorisation électrique. Volets à enroulement intérieur dans coffre existant. Une commande murale par chambre.

Option : dans les circulations, pose de deux commandes générales (une commande par dortoir).

Le présent marché concerne les locaux situés au 3, avenue de Winnenden, à Albertville.

Internat 1<sup>er</sup> étage : 38 volets (3 tailles différentes)

**Visite des locaux impérative.**

## **2. PRESENTATION DES OFFRES**

- Devis détaillé.
- Fiches techniques des volets et de la motorisation.
- Référence de l'entreprise.
- Garanties professionnelles et financières de l'entreprise.
- Déclarations sur l'honneur que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales, qu'il ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir.
- Proposition de maintenance
- Le présent document signé par le candidat.

Les candidats qui n'ont pas qualité pour présenter une offre ou dont les capacités paraissent insuffisantes seront éliminés.

### **3. CRITERES D'APPRECIATION DES OFFRES**

Les offres des candidats seront classées selon les critères suivants :

- 40% : qualité des produits, performances techniques du matériel proposé (solution la plus adaptée pour la structure au regard des besoins exprimés).
- 20% : qualité des services associés : service après vente, délais d'intervention en cas de panne (implantations, effectifs, disponibilités des pièces détachées).
- 40% : Prix.

Tous les candidats ayant présenté une offre se verront notifier le résultat à partir du 29 janvier 2020.

### **4. MODE DE REGLEMENT DU MARCHE**

Le marché est réglé par mandat administratif payable selon les délais en vigueur, sur présentation des factures, concernant les prestations du mois écoulé depuis la dernière facture.

### **5. LITIGES, DROIT, LANGUE**

En cas de litige, seul le droit français est applicable et le tribunal compétent sera le tribunal administratif de Grenoble.

### **6. DATE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES**

Le 22 janvier 2020 à 16 heures au service d'intendance de l'EREA.

La transmission de l'offre devra s'effectuer par voie dématérialisée.

L'EREA se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente consultation ou de ne donner qu'une suite partielle, sans que les candidats puissent demander une quelconque indemnité.

Date :

Signature et cachet